



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires réglementaires et litiges

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 30 mars 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande de modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2023

Notre dossier : 312-00981

Dossier Régie : R-4189-2022

Chère consœur,

Dans sa lettre datée du 16 mai 2022¹, Énergir mentionnait consentir à rembourser aux intervenants dûment reconnus dans le dossier mentionné en objet les frais que la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») aura considérés comme étant nécessaires et raisonnables compte tenu de l'utilité de leur participation aux délibérations de cette dernière. Elle indiquait également réserver ses droits de formuler des commentaires une fois les demandes de paiement de frais déposées par les intervenants qui auront participé au dossier. Dans sa décision D-2022-083², la Régie confirmait qu'Énergir pourrait déposer toute objection ou tout commentaire sur les demandes de paiement de frais des intervenants.

Par la présente, Énergir informe la Régie qu'elle n'a aucun commentaire à formuler à l'égard de la demande de paiement de frais déposée par le RTIÉÉ³ en lien avec l'examen du cavalier tarifaire relatif à l'ajustement du taux de rendement d'Intragaz et qu'elle s'en remet à sa décision.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb

c. c. (par courriel) : Procureurs.es d'Intragaz, de l'ACIG, de l'AHQ-ARQ et du RTIÉÉ.

¹ C-Énergir-0001.

² Paragr. 42.

³ C-RTIÉÉ-0021.